



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-013-2016-09

PUBLIÉ LE 7 SEPTEMBRE 2016

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

IDF-2016-09-01-048 - Délégation de signature ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX (3 pages)	Page 3
IDF-2016-09-01-049 - Délégation de signature PPR - cadres A (3 pages)	Page 7
IDF-2016-09-01-051 - Délégation de signature PCRП 15 (2 pages)	Page 11
IDF-2016-09-01-050 - Délégation de signature PCRП 7 (2 pages)	Page 14
IDF-2016-09-05-009 - Délégation de signature SIP 9 (3 pages)	Page 17

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

IDF-2016-09-01-048

Délégation de signature ETABLISSEMENTS PUBLICS
LOCAUX



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS**

Pôle Gestion publique Secteur public local
Trésorerie de Paris–Établissements Publics Locaux
26 rue Bénard
75014 PARIS

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le comptable, Jean-Michel PONS, responsable de la Trésorerie de Paris-Etablissements Publics Locaux

- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- Mme Marguerite GASTALDELLO, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable de la Trésorerie de Paris–Établissements Publics Locaux,
- M. Philippe CABOUL, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable de la Trésorerie de Paris–Établissements Publics Locaux,

à l'effet de :



- 1°) pouvoir gérer et administrer, pour elle et en son nom la Trésorerie de Paris-Etablissements Publics Locaux,
- 2°) d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- 3°) de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues à quelque titre que ce soit, par tous contribuables débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
- 4°) d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou de retirer quittance valable de tous sommes reçues ou payées, de signer récépissé, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
- 5°) d'opérer à la Direction régionale les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon,
- 6°) de le représenter auprès de la Poste pour toutes opérations,
- 7°) d'effectuer des déclarations de créances,
- 8°) d'agir en justice.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de :

- pouvoir gérer et administrer, pour lui et en son nom la Trésorerie de Paris-Etablissements Publics Locaux,
- opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues à quelque titre que ce soit, par tous contribuables débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
- exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou de retirer quittance valable de tous sommes reçues ou payées, de signer récépissé, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
- opérer à la Direction régionale les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon,
- le représenter auprès de la Poste pour toutes opérations,

1°) dans la limite de 5000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme Frédérique DEMBRI

Mme Elisabeth BOUGNOUX,

M. Olivier GRARE,

2°) dans la limite de ----- €, aux agents des finances publiques désignés ci-après :
(NEANT)

Article 3

Les délégations précédemment consenties à :

- Mme Liliane HENRY, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable de la Trésorerie de Paris-Etablissements Publics Locaux,
 - M. Charlie THEOBALD, contrôleur des finances publiques,
- sont supprimées à compter du 1^{er} septembre 2016.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Département de Paris.

A Paris, le 1^{er} septembre 2016,

Le comptable Responsable de la Trésorerie de Paris
Etablissements Publics Locaux,



Jean-Michel PONS

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

IDF-2016-09-01-049

Délégation de signature PPR - cadres A



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

Vu la Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 5 mars 2015, portant nomination de M. Jean-François CARENCO, Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;

Vu la notification du 1^{er} septembre 2014 portant nomination de Mme Sylvie GUILLOUET, administratrice générale des Finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-344-0012 du 10 décembre 2015 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de Mme Sylvie GUILLOUET, administratrice générale des Finances publiques, directrice du pôle Pilotage et Ressources à la direction régionale des Finances publiques de la région d'Ile-de-France et du département de Paris ;

ARRETE :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie GUILLOUET, la délégation qui lui est conférée par arrêté du Préfet de la région Ile-de-France en date du 10 décembre 2015 sera exercée par :

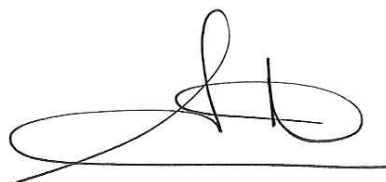
- M. Philippe GABRIAGUES, administrateur des Finances publiques, adjoint à la responsable du pôle Pilotage et Ressources de la direction régionale des Finances publiques de la région Ile-de-France et du département de Paris, et responsable du Département Budget – Immobilier et Logistique, à l'effet de signer tous actes et pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant du département Budget-Immobilier-Logistique et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes sur les crédits des programmes n°156, n°218, n° 309, n° 318, n° 723 , n° 741 et n° 743 ; procéder à cet ordonnancement et le signer.
- Mme Muriel PETITJEAN, administratrice des Finances publiques, adjointe à la responsable du pôle Pilotage et Ressources de la direction régionale des Finances publiques de la région Ile-de-France et du département de Paris, et responsable du département Stratégie et Contrôle de Gestion, à l'effet de signer tous actes et pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant du département de la stratégie et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes sur les crédits des programmes n°156, n°218 et n° 318 ; procéder à cet ordonnancement et le signer.
- M. Eric DAAS, administrateur des Finances publiques, adjoint à la responsable du pôle Pilotage et Ressources de la direction régionale des Finances publiques de la région Ile-de-France et du département de Paris, responsable du département Gestion des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes et pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant des ressources humaines et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes sur les crédits des programmes n°156, n°218 et n°318 ; procéder à cet ordonnancement et le signer.
- M. Jérôme LACORE, Inspecteur principal des Finances publiques, chef de la Division Gestion administrative des Ressources humaines, à l'effet de signer tous actes et pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant des ressources humaines et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant aux compétences et attributions relevant des ressources humaines ; signer cet ordonnancement.
- M. Jean-François PLOUGONVEN, administrateur des Finances publiques adjoint, chef de la Division Services aux agents et relations sociales des Ressources humaines, à l'effet de signer tous actes et pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant des ressources humaines et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant aux compétences et attributions relevant des ressources humaines ; procéder à cet ordonnancement et le signer.
- Mme Marie-Hélène BALSAN, inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe, chef de la Division Budget, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de procéder à l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant aux compétences et attributions du département Budget-Immobilier-Logistique ; signer cet ordonnancement.
- M. André SAINTVOIRIN, administrateur des Finances publiques adjoint, chef de la Division Immobilier, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division immobilier et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- Mme Jocelyne BASS, administratrice des Finances publiques adjoint, chef de la Division Logistique, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division Logistique et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.

- M. Jean-Claude SOUGY, inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe, adjoint au chef de la Division Immobilier, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division immobilier et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- Mme Stéphanie DEMERVILLE, inspectrice divisionnaire des Finances publiques de classe normale, adjointe au chef de la Division Immobilier, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division immobilier et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- Mme Sylvie BELLIER, inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au chef de la Division Logistique du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division Logistique et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- Mme Nicole DIEN-GORLIER, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au chef de la Division Logistique du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division Logistique et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- Mme Pascale DESCHEMAEKER, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au chef de la Division Logistique du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division Logistique et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.

M. Philippe GABRIAGUES, administrateur des Finances publiques, adjoint à la directrice du Pôle Pilotage et Ressources, de la direction régionale des Finances publiques de la région d'Ile-de-France et du département de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2016

L'administratrice générale des Finances publiques,
directrice du Pôle Pilotage et Ressources



Sylvie GUILLOUET

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

IDF-2016-09-01-051

Délégation de signature PCRP 15



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLES DE GESTION FISCALE**

POLE DE CONTROLE REVENUS PATRIMOINE DU 15^{ème} arrondissement

**Site Beuret :
13/15 rue du Général Beuret - 75712 PARIS CEDEX 15
Site Necker :
137 rue de l'Abbé Groult - 75731 PARIS CEDEX 15**

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

La responsable du pôle de contrôle revenus patrimoine du 15^{ème} arrondissement de PARIS ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

M. DROZDEK Renaud	M. GATTEGNO Fabien	Mme LE COADIC Christiane
M. SEHIER Grégoire	M. VANDENBOSSCHE Olivier	

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme ALIF Catherine	M. BOUDOT Alexandre	M. CASSE Bernard
M. CORNET Joël	M. LAVAL Olivier	M. MIR Jean
M. OUIKEDE Edmond	M. TA MINH Châu	Mme TALBOT Agnès
Mme TARDIVEAU Nathalie	Mme VINCENOT Elodie	M. WAGNER Christophe


**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 01 septembre 2016

La responsable du pôle de contrôle revenus
patrimoine

L'inspectrice principale des Finances Publiques

Valentine CLOTEAU



Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

IDF-2016-09-01-050

Délégation de signature PCR 7

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE DE FRANCE
ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLES DE GESTION FISCALE
Pôle Contrôle Revenus Patrimoine du 7^{ème} arrondissement
9, Place Saint-Sulpice - 75292 Paris Cedex 06

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le responsable du Pôle Contrôle Revenus Patrimoine du 7^{ème} arrondissement ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M. Yves BATIER	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	5 000 €
M. Jean-Olivier BEAUDONNET	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	5 000 €
Mme Anne BOULZEC	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	5 000 €
M. Jean-Pierre BRAY	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	5 000 €
M. Olivier HOCHARD	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	5 000 €
Mme Valérie KIRIK	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	5 000 €
Mme Claire LAURENT	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	5 000 €
Mme Patricia LEJEUNE	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	5 000 €
Mme Jeanne SEYRAC	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	5 000 €
M. Sébastien TAVERNE	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	5 000 €
M. Martial AUBRY	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	5 000 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Cosette BEGRANGER	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	5 000 €
Mme Anne-Marie CHOY	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	5 000 €
M. Laurent COURDEAU	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	5 000 €
Mme Martine FISSON	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	5 000 €
Mme Sandra GUERREIRO	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	5 000 €
Mme Catheline HEROLD	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	5 000 €
Mme Monique JACOB	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	5 000 €
M. Jérôme QUILICHINI	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	5 000 €
Mme Virginie NEVERS	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	5 000 €
Mme Edith RENAUT	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	5 000 €
Mme Nathalie TERROU	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	5 000 €

Article 2

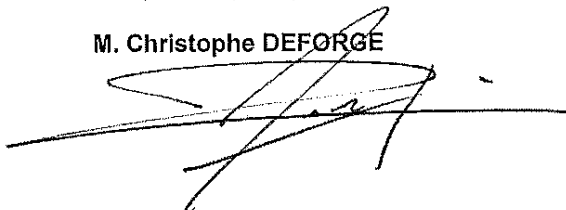
Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1er septembre 2016

Le responsable du Pôle Contrôle Revenus
Patrimoine du 7^{ème} arrondissement,

L'Inspecteur principal des Finances publiques

M. Christophe DEFORGE



Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

IDF-2016-09-05-009

Délégation de signature SIP 9



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
POLES DE GESTION FISCALE
SIP Paris 9^{ème} arrondissement
9, rue d'Uzès
75074 Paris Cedex 02

DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, Monsieur Hervé GABELOTEAU, responsable du service des impôts des particuliers du service des impôts des particuliers (SIP) Paris 9^{ème}.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Marc DUPUIT, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du SIP Paris 9^{ème}, à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office.
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) les avis de mise en recouvrement ;
 - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme CHARPENTIER Carine

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme DE LA BROUSSE Annie
M. LAURENT Didier
Mme VERNET Claudine

M. FAURE Arnaud
Mme. MASSELOT Anne-Marie

M. GIRARD Jean-François
NOVEL Patricia

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Mme AICH Faouzia
M. DETRE Patrick
M. LAOUÛ Henri

M. BORDES Thierry
Mme DUTON Elisabeth
Mme LEZIN Stella

Mme CANTAU Christine
M. GAUNET Olivier
Mme LONGUEVILLE Claudine

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous,

aux agents désignés ci-après :

NOM et prénom	Grade	Limite des décisions gracieuses
M. FAURE Arnaud	Contrôleur principal des finances publiques	300 €
M. HOARAU Patrice	Contrôleur principal des finances publiques	300 €
M. MERLE Eric	Contrôleur principal des finances publiques	300 €
M. MONCOMBLE Grégory	Contrôleur des finances publiques	300 €
Mme NOVEL Patricia	Contrôleuse des finances publiques	300 €
M. PAWLUS André	Contrôleur des finances publiques	300 €
M. PLADYS Julien	Contrôleur des finances publiques	300 €
Mme REHEL Patricia	Contrôleuse des finances publiques	300 €
M. SINJON Claude	Contrôleur des finances publiques	300 €

NOM et prénom	Grade	Limite des décisions gracieuses
M. CAMPMAS Benoît	Agent des finances publiques	100 €
M. FOSSAERT Guillaume	Agent des finances publiques	100 €
M. ZAKA Lantonirina	Agent principal des finances publiques	100 €

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant.

3°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :

- a) les avis de mise en recouvrement ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service,

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :

- a) les avis de mise en recouvrement ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service,

aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme CHARPENTIER Carine

Et aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

M. PLADYS Julien

Mme REHEL Patricia

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris..

A Paris, le 5 septembre 2016

Le comptable, responsable de service
des impôts des particuliers,



Hervé GABELOTEAU

Hervé GABELOTEAU
Administrateur des
Finances Publiques adjoint